

Formulaire de procuration

Veillez renvoyer le formulaire de procuration dûment rempli au Siège social de la Société (comme indiqué ci-dessus) ou au numéro de fax : + 352 / 46 40 10 – 398 avant minuit, heure de Luxembourg, le 29 septembre 2026.

Nom de l'actionnaire ou des actionnaires

(Voir notes 1 à 4 au verso)

Le(s) soussigné(s),

dont l'adresse est le

numéro du compte

titulaire(s) de

actions de BlackRock Global Index Funds (SICAV) nomme(nt) par la présente, comme mandataire avec pouvoir de substitution :

Nom du Mandataire

(Voir notes 5 et 7 au verso)

M./Mme/Mlle/Titre

Nom

Adresse

qui s'engage à exercer les droits de vote rattachés auxdites actions du ou des soussignés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société, qui se tiendra au siège social de l'Entreprise, à 14h30, heure de Luxembourg, le 06 octobre 2026, ou à toute date d'ajournement, afin d'examiner et de soumettre au vote les questions suivantes :

Assemblée Générale Extraordinaire

Pour	Contre	Ab- sten- tion	
☐	☐	☐	1. Modifier l'article 1 des Statuts en y ajoutant les termes « sous la dénomination de » afin de clarifier le nom de la Société. La formulation précédente utilisant « société » et « société public limited company » doit être modifiée en « société anonyme » avec les accents français corrects, et la clause relative au droit applicable doit désormais indiquer expressément que la Société est régie par la Partie I de la Loi de 2010, la Loi de 1915 et les présents Statuts. L'article 1 se lira comme suit :
			<i>Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable, sous la dénomination « BLACKROCK GLOBAL INDEX FUNDS » (la « Société »), qui sera régie par la Partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif en valeurs mobilières, telle que modifiée (la « Loi de 2010 »), et la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la « Loi de 1915 »), à laquelle la Loi de 2010 fait référence, ainsi que par les présents statuts (les « Statuts »).</i>
☐	☐	☐	2. Modifier et refondre intégralement les Statuts.

BlackRock Global Index Funds (SICAV) (la « Société »)

Signature(s) de l'actionnaire ou des actionnaires

(Tous les co-titulaires doivent signer)

Date	

CE FORMULAIRE DE PROCURATION NE PEUT ÊTRE UTILISÉ COMME BULLETIN DE VOTE (« FORMULAIRE »)

NOTES

1. Veuillez écrire votre (vos) nom(s) en lettres majuscules dans l'espace prévu à cet effet. Si une Action nominative est détenue conjointement, le droit de nommer un mandataire et de voter doit être exercé conjointement. Les noms de tous les co-titulaires doivent en conséquence être précisés et chaque co-titulaire doit apposer sa signature au bas de ce formulaire de procuration, dans l'espace prévu à cet effet. Une entreprise peut signer ce formulaire de procuration par l'entremise d'un représentant dûment autorisé.
2. Veuillez écrire ci-dessus le nombre d'actions détenues dans la Société. Si le nombre d'actions n'est pas indiqué, cette procuration s'appliquera à toutes les actions détenues par l'actionnaire ou les actionnaires.
3. Lorsque des actions ont été rachetées entre la date de réception d'un formulaire de procuration et l'heure limite de réception des procurations, le nombre d'actions le moins élevé sera pris en considération pour les instructions du vote sur le formulaire de procuration.

Lorsque des actions ont été rachetées entre la date de réception d'un formulaire de procuration détaillant les votes par division et l'heure limite de réception des procurations, la réduction des voix sera calculée au prorata des actions enregistrées à l'heure limite de réception des procurations, sauf si un vote rectificatif est reçu par le biais d'un formulaire de procuration avant minuit, heure de Luxembourg, le

- 29 septembre 2026, ou d'un bulletin de vote avant 17 h 00, heure de Luxembourg, le 05 octobre 2026.
- Lorsque les actions détenues ont augmenté entre la date de réception d'un formulaire de procuration et l'heure limite de réception des procurations, le nombre de voix exprimées n'augmentera pas, sauf si un formulaire de procuration supplémentaire ou substitutif est reçu avant minuit, heure de Luxembourg, le 29 septembre 2026, ou un bulletin de vote avant 17 h 00, heure de Luxembourg, le 05 octobre 2026.
4. Veuillez saisir votre numéro de compte attribué.
 5. Veuillez écrire le nom complet de votre mandataire. Si aucun nom n'est indiqué, le président de l'assemblée sera votre mandataire.
 6. Veuillez cocher, à l'aide d'un X, la case indiquant la façon dont votre mandataire doit voter. Si aucune case n'est cochée, votre mandataire votera ou s'abstiendra de voter s'il le juge opportun.
 7. Le mandataire n'est pas tenu d'être actionnaire de la Société. Tout actionnaire ayant rempli et renvoyé ce formulaire de procuration pourra, s'il en décide ainsi ultérieurement, assister personnellement à l'assemblée et voter.